

# Fonds pour l'adaptation

19 juin 2008

---

## CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Première réunion

Bonn, 26-28 mars 2008

### RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

#### Introduction

1. La première réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto s'est tenue du 26 au 28 mars 2008 sur le campus Langer Eugen des Nations Unies à Bonn. La réunion a été convoquée en application de la décision 1/CMP.3, adoptée lors de la troisième Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto.

2. La liste des participants et observateurs figure dans le document AFB/B.1/Inf.5, placé sur le site web du Fonds pour l'adaptation à l'adresse <http://www.adaptation-fund.org/documents.html>.

#### Point 1 de l'ordre du jour : Séance d'ouverture

3. La réunion est ouverte par M<sup>me</sup> Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), lequel fournit provisoirement des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation, conformément à la décision 1/CMP.3. M<sup>me</sup> Barbut souligne que le Conseil a devant lui une occasion historique d'utiliser une partie des ressources financières générées par la tarification des émissions de carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le Conseil, à sa première réunion, va devoir prendre des décisions quant aux structures administratives et institutionnelles à mettre en place pour permettre au Fonds de fonctionner aussi efficacement que possible et de parfaire ses modalités et stratégies opérationnelles dès sa deuxième réunion, prévue en juin 2008, de sorte qu'il puisse commencer à approuver des projets avant la prochaine Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto (ci-après dénommée « la Conférence des parties »). En se présentant devant la Conférence des parties avec des projets approuvés par le Conseil un an à peine après sa création, le Fonds pour l'adaptation apporterait la preuve qu'il fonctionne de manière efficace, et s'appuie sur des mécanismes de décision transparents et démocratiques.

4. Dans son allocution de bienvenue, M. Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la CCNUCC, revient sur les deux avancées déterminantes enregistrées dans le domaine du changement climatique. La première est la création du Mécanisme pour un développement propre (MDP), qui a permis de lever des fonds pour s'attaquer au problème du changement climatique sans avoir recours à l'aide publique au développement ; la seconde est la mise en place du Fonds pour

l'adaptation, mécanisme unique en son genre qui permet de réunir, par le biais du MDP, les ressources nécessaires au financement des mesures d'adaptation au changement climatique. Cette première réunion du Conseil revêt donc une importance particulière, le Conseil allant prendre des décisions sur le fonctionnement du Fonds et les modalités de mise en œuvre des mesures d'adaptation relevant des Parties.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Élection du président et du vice-président du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour 2008-2009**

5. M<sup>me</sup> Barbut invite les membres du Conseil à élire un président et un vice-président pour la période 2008-2009. M. Farrukh Iqbal Khan (Pakistan, Parties non visées à l'annexe I) déclare qu'à l'issue des consultations organisées avant la réunion, les représentants des pays non visés à l'annexe I ont décidé de présenter la candidature de M. Richard Muyungi (République unie de Tanzanie, PMA) à la charge de président du Conseil du Fonds pour l'adaptation. M. Muyungi est élu président à l'unanimité, par acclamation. M. Anton Hilber (Suisse, WEOG) présente la candidature de M<sup>me</sup> Marita Steinke (Allemagne, WEOG) à la charge de vice-présidente. M<sup>me</sup> Marita Steinke est également élue à l'unanimité, par acclamation.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

6. Le président invite le Conseil à examiner les documents AFB/B.1/1/Rev.2, Ordre du jour provisoire, et AFB/B.1/2/Rev.1, Ordre du jour provisoire annoté. Un membre suggère d'examiner le plan de travail 2008 du Conseil du Fonds pour l'adaptation (point 15) avant les questions budgétaires (point 9). Il est également proposé de débattre simultanément des dispositions juridiques relatives à l'Administrateur (point 14) et des fonctions et attributions de l'Administrateur (point 8). En réponse à une demande visant à ce que les propositions relatives à la monétisation des unités de réduction certifiée des émissions (point 18), dont proviendront les ressources du Fonds, soit présentées un peu plus tôt, le président déclare que la question pourra être brièvement abordée immédiatement avant l'examen des budgets. Toutefois, dans la mesure où la représentante de l'Administrateur n'est censée arriver qu'à la fin de la réunion, le point 18 ne sera pas déplacé. L'ordre du jour modifié et adopté figure à l'annexe 1.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

7. Le président invite le Conseil à examiner le document AFB/B.1/3, intitulé *Règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation*. Le Secrétariat présente le document et rappelle que le Conseil, conformément aux dispositions du paragraphe 5 e) de la décision 1/CMP.3, qui figure en annexe 7 au document AFB/B.1/Inf.3, est censé examiner les dispositions additionnelles au Règlement intérieur établi dans la décision, et en recommander l'adoption par la Conférence des parties. Dans l'intervalle, le Règlement intérieur reste provisoire. Le président suggère que le terme « organisation » au paragraphe 12 c) du document AFB/B.1/3 soit remplacé par le terme « entité ». Il précise que le paragraphe 2 j) ne se veut pas restrictif, et que le Conseil peut être saisi de demandes émanant d'autres organisations désireuses d'intervenir en qualité d'institutions d'exécution.

8. S'agissant des fonctions et des droits des membres suppléants aux réunions du Conseil, il est souligné que, si les suppléants peuvent participer pleinement aux débats du Conseil, seuls les membres disposent du droit de vote. En conséquence, seuls les membres peuvent demander que des observateurs soient exclus des réunions, bien que les suppléants puissent soulever des

objections par l'intermédiaire d'un membre. Les membres conviennent qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter au Règlement intérieur des dispositions relatives à la désignation des suppléants temporaires.

9. Parmi les autres aspects examinés par le Conseil, mais absents du Règlement intérieur figurent notamment : les conflits d'intérêts potentiels, les privilèges et immunités des membres, les indemnités pour participation aux réunions du Conseil, les dispositions relatives aux déplacements des participants aux réunions du Conseil, la gestion du site web du Conseil, la participation du Conseil à l'établissement de l'ordre du jour provisoire et la responsabilité de la garde des dossiers des réunions du Conseil par le Secrétariat. Il est décidé que le Règlement intérieur couvrira ces questions.

10. Il est convenu d'intégrer au projet de Règlement intérieur, pour examen ultérieur, une clause relative aux conflits d'intérêts.

11. Le Conseil adopte les Sections I et II du Règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation et prie le Secrétariat d'établir une version révisée du document qui tiendra compte des avis exprimés et sera examinée à la prochaine réunion du Conseil.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Fonctions et attributions du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

12. Le président invite le Conseil à examiner le document AFB/B.1/4, intitulé *Fonctions et attributions du Conseil du Fonds pour l'adaptation*. Le Secrétariat présente le document et précise qu'il s'appuie sur la décision 1/CMP.3. Il propose de remplacer les termes « missions et responsabilités » au paragraphe 2 l) par le terme « fonctions », de manière à aligner le texte sur le libellé de la décision. Il est reconnu que les fonctions et attributions du Conseil doivent correspondre aux dispositions de la décision 1/CMP.3.

13. Le Conseil prie le Secrétariat d'établir une version révisée du document, qui tiendra compte des avis exprimés et sera examinée à la prochaine réunion du Conseil.

#### **Point 6 : Fonctions et attributions du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation**

14. Le président invite le Conseil à examiner le document AFB/B.1/5, intitulé *Fonctions et attributions du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation*. Après une brève introduction du Secrétariat, qui précise que le document est tiré de la décision 1/CMP.3, il est proposé plusieurs modifications d'ordre rédactionnel visant à clarifier les fonctions respectives du Conseil et du Secrétariat.

15. Après avoir examiné plusieurs propositions visant à retenir un libellé plus clair, en particulier aux paragraphes 3 a) et i), le Conseil adopte le texte révisé (qui figure à l'annexe 2 au présent document). Le texte sera transmis par le président du Conseil à la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto, pour examen à sa prochaine session.

**Point 7 de l'ordre du jour : Fonctions et attributions des institutions et établissements d'exécution**

16. Le président invite le Conseil à examiner le document AFB/B.1/6, intitulé *Fonctions et attributions des institutions et établissements d'exécution*. Le Secrétariat présente le document et insiste sur la nécessité de veiller à ce que les institutions et établissements d'exécution observent les normes fiduciaires internationales. Il est donné lecture des définitions proposées par le groupe de travail pour les termes « institutions d'exécution » et « établissements d'exécution » (voir paragraphe 19), utilisés dans le projet de Règlement intérieur. À la lumière du débat qui suit, il est décidé de modifier à nouveau les définitions afin de décrire avec précision les fonctions des différents organismes susceptibles d'intervenir en qualité d'institutions et d'établissements d'exécution.

17. Lors d'une séance ultérieure, le Conseil examine un texte révisé préparé par le président, la vice-présidente et les membres du groupe de travail ayant proposé les précédentes définitions des termes « institutions d'exécution » et « établissements d'exécution ». Le Conseil prie le Secrétariat d'établir une version révisée du document qui tiendra compte des avis exprimés et sera examinée à la prochaine réunion du Conseil.

**Point 8 de l'ordre du jour : Fonctions et attributions de l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation (projet) ; point 9 de l'ordre du jour : Dispositions juridiques relatives à l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation**

18. Le président invite le Conseil à examiner le document AFB/B.1/7, intitulé *Fonctions et attributions de l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation (projet)*. La directrice du Département des tutelles multilatérales et des financements novateurs de la Banque mondiale, s'exprimant en sa qualité de représentante de l'organisme invité par le Fonds à exercer la fonction d'Administrateur, explique que l'Administrateur a pour principales fonctions de : gérer les rentrées de fonds, y compris les ressources tirées de la monétisation des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) ; assurer la bonne gestion financière des ressources du Fonds d'affectation spéciale et de les placer de manière judicieuse ; transférer des fonds aux institutions et établissements d'exécution ; et de rendre compte au Conseil des activités relatives à la tenue des documents comptables et à l'enregistrement des données financières.

19. L'Administrateur invité à assumer cette fonction précise par ailleurs que le prix des URCE est difficile à établir, compte tenu de l'étroitesse du marché. Au moment de la réunion, on ne recensait que 130 millions de tonnes d'URCE, alors qu'on pourrait sans doute en délivrer 2,5 milliards d'ici à 2012. Une fois ajusté en fonction du risque de délivrance d'URCE inférieure aux prévisions, le nombre d'URCE émises devrait atteindre environ 2,1 milliards de tonnes. Quelque 40 millions de tonnes devraient donc être créditées au compte du Fonds pour l'adaptation auprès du MDP. La Banque mondiale recherche par conséquent une solution à court terme lui permettant de monétiser les URCE du Fonds pour l'adaptation en attendant que le marché se développe.

20. L'Administrateur invité décrit également les modalités de gestion fiduciaire des fonds confiés à l'Administrateur. Les ressources détenues en fiducie sont dissociées des actifs de la Banque mondiale, mais leur sont associées à des fins de placement, afin d'optimiser le

rendement des fonds investis. La représentante de l'Administrateur fait observer que le paragraphe 21 de la décision 1/CMP.3 pourrait ne pas autoriser cette pratique.

21. En conclusion, l'Administrateur invité souligne que les institutions et établissements d'exécution seront responsables de l'utilisation des ressources du Fonds qui leur sont transférées, la responsabilité de l'Administrateur ne pouvant être engagée sur ce plan. En raison du manque de temps et de la complexité des questions considérées, l'Administrateur est invité à présenter au Conseil à sa prochaine réunion un exposé plus détaillé sur ce point de l'ordre du jour.

22. Un conseiller juridique sénior de la Banque mondiale revient sur les dispositions juridiques qui doivent être arrêtées pour que la Banque puisse agir en qualité d'Administrateur du Fonds pour l'adaptation. La Banque mondiale et la Conférence des parties doivent approuver ou adopter un instrument juridique définissant les fonctions et attributions de l'Administrateur. Pour être en mesure de vendre les URCE détenues sur le compte du Fonds pour l'adaptation auprès du MDP, l'Administrateur doit préalablement y être autorisé, obtenir, au besoin, les titres correspondants et les transférer aux acheteurs. L'Administrateur doit par ailleurs être garanti contre les responsabilités encourues au titre de l'administration du Fonds.

23. Le Conseil prie l'Administrateur invité à assumer cette fonction d'établir une version révisée du document, qui tiendra compte des avis exprimés et sera examinée à la prochaine réunion du Conseil.

#### **Point 10 de l'ordre du jour : Plan de travail 2008 du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

24. Le président invite le Conseil à examiner le document AFB/B.1/12, intitulé *Plan de travail 2008 du Conseil du Fonds pour l'adaptation*. Le Secrétariat indique que ce document décrit le projet de plan de travail du Conseil pour ses trois premières réunions.

25. Le document est adopté sous le titre « Programme 2008 des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation ». Il est convenu que le Secrétariat préparera un plan de travail qui tiendra compte des avis exprimés par les membres du Conseil. Le plan figure à l'annexe 3 au présent document.

#### **Point 11 : Budgets du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation**

26. Le président invite le Conseil à examiner le document AFB/B.1/8, intitulé *Budgets du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation*. Le Secrétariat présente le document et souligne que les totaux ne tiennent pas compte du coût des services d'interprétation. Il précise que les coûts d'interprétation pour une réunion de trois jours sont de l'ordre de 40 000 dollars pour trois langues et de 100 000 dollars pour six langues. Les dépenses de personnel prévues pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 30 juin 2008 sont identiques à celles de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2008, aucun agent permanent n'étant engagé en l'absence de ressources suffisantes. Pour l'heure, le Secrétariat dispose au total d'environ 500 000 dollars, ce qui suffira à peine à couvrir les coûts correspondant à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2008.

27. Le budget révisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2008 et le budget pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 30 juin 2009 sont adoptés, sous réserve des modifications ultérieures qui pourraient leur être apportées en juin. Ils figurent à l'annexe 4 au présent document.

**Point 16 de l'ordre du jour : Questions diverses**

28. Le président, arguant de son expérience de membre du Comité exécutif du MDP, estime que les membres du Conseil et les suppléants devraient recevoir un courrier du Secrétaire exécutif de la CCNUCC attestant de leur contribution à la réunion du Conseil et, plus généralement, aux mécanismes mondiaux de gestion des problèmes liés au changement climatique.

29. M. Yvan Biot (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Parties visées à l'annexe I) et M. Julien Rencki (France, Parties visées à l'annexe I) précisent que les contributions financières versées par leur pays à l'appui des opérations du Conseil du Fonds pour l'adaptation ne sont assorties d'aucune condition d'utilisation. M. Rencki estime cependant qu'il convient de tenir compte de la diversité des langues représentées au sein du Conseil. Appuyé par plusieurs autres membres, il demande que l'interprétation soit assurée aux réunions du Conseil. Il a décidé que les débats des futures réunions du Conseil seront interprétés, comme c'est le cas pour cette première réunion, en anglais, espagnol et français, et que la question des langues de travail du Conseil sera à nouveau examinée lors de la deuxième réunion du Conseil.

30. M. Biot informe par ailleurs le Conseil des objectifs du Fonds pilote de protection contre les méfaits du changement climatique, auquel son pays participe. Le Fonds pilote vise à appuyer la mise en œuvre de projets pilotes axés sur la prise en compte systématique de la gestion des risques climatiques et de la capacité d'adaptation au changement climatique dans les plans de développement et les budgets correspondants. Ces projets pilotes, entrepris à l'initiative des pays, s'inscriront dans le droit fil des programmes d'action nationaux sur l'adaptation au changement climatique et d'autres études et stratégies nationales. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation sera invité à participer activement à la mise en place et à l'administration du Fonds pilote. M. Biot invite le Conseil à songer à la forme que pourrait prendre cette participation. Il invite également le président et la vice-présidente du Conseil à siéger au sein du comité de supervision du Fonds pilote. Les autres membres du Conseil seront invités à siéger au sein des comités d'experts.

31. Les membres se félicitent de cet échange d'information et de l'invitation faite au Conseil de participer aux travaux du comité chargé d'administrer le Fonds pilote.

**Point 17 : Dates et lieu de la deuxième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

32. Le président propose que les deux prochaines réunions ordinaires du Conseil aient lieu respectivement à Bonn et à Poznan, immédiatement après les réunions des organes subsidiaires de la CCNUCC et de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto, qui doivent se tenir du 16 au 19 juin 2008 et du 15 au 17 décembre 2008, respectivement.

33. Le président propose par ailleurs qu'une réunion supplémentaire du Conseil se tienne au mois d'août, à une date qui sera fixée à la prochaine réunion.

**Point 18 : Monétisation des unités de réduction certifiée des émissions**

34. M. Ivan Zelenko, Chef du service des produits dérivés et des financements structurés au Département des marchés financiers de la Banque mondiale, présente au Conseil un exposé sur les modalités proposées pour monétiser les unités de réduction certifiée des émissions. Le texte de cet exposé est distribué par la suite aux participants.

35. Il est convenu que l'Administrateur fournira plus de précisions sur ce point lors de la deuxième réunion du Conseil.

36. Le président reconnaît que les membres du Conseil doivent tout mettre en œuvre pour rechercher d'autres sources de financement, afin de permettre au Conseil de poursuivre ses activités. Le Conseil invite l'Administrateur à continuer de lui soumettre, à chacune de ses réunions, des informations relatives au processus de monétisation des URCE.

**Point 19 de l'ordre du jour : Adoption du rapport et clôture de la réunion**

37. Le projet de rapport de la réunion est remis au Conseil pour avis. Le président invite les membres à adresser leurs observations au Secrétariat au plus tard le 11 avril 2008, de sorte que le président, avec le concours du Secrétariat, puisse établir la version révisée définitive du rapport, qui sera présentée au Conseil pour vérification et adoption à sa réunion de juin. Dans l'intervalle, il présente un compte rendu analytique de la réunion, qui fait l'objet de l'annexe 5 au présent document.

38. Le Conseil exprime sa gratitude aux instances de la CCNUCC pour leur appui et au Gouvernement allemand pour avoir accueilli la réunion. La réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation est close à 15h25 le vendredi 28 mars 2008.

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ DE LA PREMIÈRE RÉUNION  
DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION**

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du président et du vice-président du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour 2008-2009
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation
5. Fonctions et attributions du Conseil du Fonds pour l'adaptation
6. Fonctions et attributions du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation
7. Fonctions et attributions des institutions et établissements d'exécution
8. Fonctions et attributions de l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation (projet)
9. Dispositions juridiques relatives à l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation
10. Plan de travail 2008 du Conseil du Fonds pour l'adaptation
11. Budgets du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation
12. Statut juridique du Conseil du Fonds pour l'adaptation
13. Politiques et modalités opérationnelles provisoires régissant l'accès des parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation
14. Lettre invitant les institutions d'exécution à coopérer avec le Conseil du Fonds pour l'adaptation
15. Dispositions juridiques relatives au Secrétariat du Fonds pour l'adaptation
16. Questions diverses
17. Dates et lieu de la deuxième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation
18. Monétisation des unités de réduction certifiée des émissions (URCE)
19. Adoption du rapport et clôture de la réunion



## **FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR L'ADAPTATION**

1. Des services de secrétariat sont mis à la disposition du Conseil du Fonds pour l'adaptation afin d'appuyer et de faciliter ses activités.
2. La décision 1/CMP.3 invite le Secrétariat du FEM à fournir provisoirement des services de secrétariat au Conseil.
3. Le Secrétariat :
  - a) constitue une équipe spécialement chargée de fournir des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation de manière indépendante et efficace;
  - b) administre les opérations courantes du Fonds pour l'adaptation et rend compte au Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
  - c) aide le Conseil à élaborer les stratégies, politiques et modalités applicables au Fonds pour l'adaptation ;
  - d) veille à l'application rapide des décisions du Conseil ;
  - e) assure la liaison entre le Conseil, d'une part, et les Parties et les institutions et établissements d'exécution d'autre part, aux fins du bon déroulement des opérations courantes du Fond ;
  - f) prend les dispositions nécessaires à la tenue des réunions du Conseil, dont l'envoi des invitations et la préparation des documents de séance et des rapports de réunions, et met un secrétaire de séance à la disposition du Conseil ;
  - g) élabore le programme de travail et le budget administratif annuel du Fonds pour l'adaptation et les soumet au Conseil pour approbation ;
  - h) veille à la mise en œuvre des politiques et modalités opérationnelles du Fonds pour l'adaptation adoptées par le Conseil, en définissant notamment un cycle de projet fondé sur des critères définis par le Conseil ;
  - i) rend opérationnel le cycle des projets ; à cette fin, le Secrétariat :
    - soumet les projets à un examen et un contrôle initial pour s'assurer qu'ils cadrent avec les modalités approuvées par le Conseil ;
    - soumet les projets au Conseil pour approbation ;
    - suit la progression des projets ;

- rend périodiquement compte au Conseil de la performance du portefeuille ;
  - j) coordonne l'élaboration des projets et en supervise la mise en œuvre, assurant au besoin la liaison avec d'autres entités;
  - k) le cas échéant, assure la liaison avec les Secrétariats des autres organismes internationaux compétents;
  - l) fournit à l'Administrateur toute information nécessaire à l'exercice de ses fonctions, dans le respect de la décision 1/CMP.3 et des décisions du Conseil ;
  - m) fournit des services visant à garantir et à faciliter la communication avec les parties ;
  - n) remplir toute autre fonction que pourrait lui assigner le Conseil.
4. Le chef du Secrétariat rend compte au Conseil du Fonds pour l'adaptation.

## **PROGRAMME 2008 DES RÉUNIONS DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION**

1. Le projet de plan de travail du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour l'année 2008 est le suivant :

### **Première réunion : Mars 2008**

- a) Examiner et approuver le projet de règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation.
- b) Examiner le statut juridique du Fonds pour l'adaptation.
- c) Examiner et approuver le projet de plan de travail du Conseil pour 2008.
- d) Examiner et approuver les fonctions et attributions proposées pour :
  - i) le Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
  - ii) le Secrétariat du Fonds pour l'adaptation ;
- e) Budget du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation :
  - i) Examiner l'état récapitulatif des dépenses administratives engagées par le Secrétariat pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2008.
  - ii) Examiner et approuver le budget provisoire du Secrétariat pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008.
  - iii) Examiner et approuver le projet de budget du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 30 juin 2009, et en particulier les salaires à verser pendant la période de deux ans comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 30 juillet 2010, de sorte que les personnels nécessaires puissent être engagés sous contrats de deux ans à échéance simultanée.
- f) Analyser les documents présentés par l'Administrateur concernant les dispositions juridiques relatives à l'Administrateur, ses fonctions et attributions, ainsi que les modalités de monétisation des unités de réduction certifiée des émissions.

**Deuxième réunion : Juin 2008**

- a) Examiner et approuver les fonctions et attributions proposées pour :
  - i) les institutions et établissements d'exécution ;
  - ii) l'Administrateur.
- b) Examiner et approuver le projet de règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation.
- c) Examiner et approuver la lettre invitant les institutions d'exécution à coopérer avec le Conseil du Fonds pour l'adaptation.
- d) inviter les institutions et établissements d'exécution à soumettre des projets pilotes au Conseil à sa troisième réunion, pour examen et financement.
- e) Examiner et approuver les politiques opérationnelles provisoires régissant l'accès des institutions et établissements d'exécution aux ressources du Fonds pour l'adaptation.
- f) Examiner et approuver les modalités de monétisation des crédits d'émission certifiés.
- g) Examiner et approuver les instruments juridiques entre la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto et : i) le Secrétariat du Fonds pour l'adaptation ; ii) l'Administrateur.
- h) Autoriser le Secrétariat à rendre compte des mesures prises par le Conseil pour donner suite aux points 5 a), b), c), e), j), et k) de la décision 1/CMP.3. Le rapport ainsi établi sera transmis au Conseil par courrier pour décision avant d'être soumis à la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto.

**Troisième réunion : Décembre 2008**

- a) Examiner et approuver le projet de plan de travail du Conseil pour 2009.
- b) Examiner les éléments du plan d'activité du Fonds pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 juin 2011.
- c) Examiner et approuver le projet de programme de travail (s'articulant autour de projets pilotes) présenté pour financement au Fonds pour l'adaptation.

## BUDGETS APPROUVÉS DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Le Fonds pour l'adaptation a approuvé les trois budgets suivants :

- i) les dépenses estimatives du Secrétariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2008 (tableau 1) ;
- ii) le budget du Secrétariat et du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2008 (tableau 2) ;
- iii) le budget du Secrétariat et du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, y compris les dépenses de personnel jusqu'au 30 juin 2010 (tableau 3). L'organigramme du Secrétariat fait l'objet de la pièce jointe 1.

### Dépenses du Secrétariat provisoire : 1<sup>er</sup> janvier - 31 mars 2008

Les dépenses engagées par le Secrétariat au cours de la période considérée sont estimées à **501 855** dollars et se répartissent comme suit : i) personnel affecté à l'étude et la préparation des documents nécessaires aux réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation ; ii) déplacements des membres du Conseil participant à la première réunion du Conseil ; iii) frais de voyage des agents du Secrétariat chargés d'organiser la première réunion du Conseil. Les dépenses estimatives du Secrétariat pour la période considérée figurent au tableau 1.

**Tableau 1 : Dépenses estimatives du Secrétariat  
du Fonds pour l'adaptation : 1<sup>er</sup> janvier – 31 mars 2008**

Poste de dépense	USD
<b><u>Personnel (traitements et indemnités)</u></b>	<b>67 901</b>
10 agents du FEM deux mois/an :	
Chef du Secrétariat	
Conseiller juridique	
Conseiller, opérations	
Conseiller, communication	
Chef de programme	
Chargé du suivi	
Chargé de l'information	
Chargé des finances et de l'administration	
Assistant, ressources humaines	
Assistant exécutif	
<b><u>Déplacement (9 000 dollars/mission)</u></b>	<b>288 000</b>
Consultants	18 000
6 agents du FEM, réunion de mars 2008	54 000
Conseil – 24 membres bénéficiaires d'un financement	216 000
<b><u>Consultants</u></b>	<b>16 000</b>
<b><u>Frais généraux de fonctionnement</u></b>	<b>13 954</b>
Bureaux, équipements et fournitures	
<b><u>Coût d'une réunion de trois jours à Bonn (y compris la traduction en 6 langues d'un rapport de 30 pages, soit 25 000 dollars)</u></b>	<b>116 000</b>
<b>Total</b>	<b>501 855</b>

**Tableau 2. Budget estimatif du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation :  
1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2008**

Poste de dépense	USD
<b><u>Personnel (traitements et indemnités)</u></b>	<b>67 901</b>
10 agents du FEM deux mois/an	67 901
<b><u>Déplacements (9 000 dollars/mission)</u></b>	<b>360 000</b>
Consultant	18 000
6 agents du FEM, 1 réunion chacun	54 000
Conseil – une réunion (juin 2008)	216 000
Comités – 8 membres x 1 réunion	72 000
<b><u>Consultants</u></b>	<b>16 000</b>
<b><u>Frais généraux de fonctionnement</u></b>	<b>13 954</b>
Bureaux, équipements et fournitures (calculé au prorata pour tous les agents du FEM)	
<b><u>Coûts des réunions</u></b>	<b>123 500</b>
<b><u>Réunion de trois jours du Conseil à Bonn, (y compris l'interprétation en trois langues, soit 45 000 dollars, et la traduction d'un rapport de 30 pages en six langues, soit 25 000 dollars)</u></b>	116 000
<b><u>Réunion des comités</u></b>	7 500
<b>Total</b>	<b>581 355</b>

**Tableau 3. Projet de budget du Secrétariat et du Conseil du Fonds pour l'adaptation :**  
**1<sup>er</sup> juillet 2008 – 30 juin 2009**  
 (Les dépenses de personnel s'entendent pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2010)

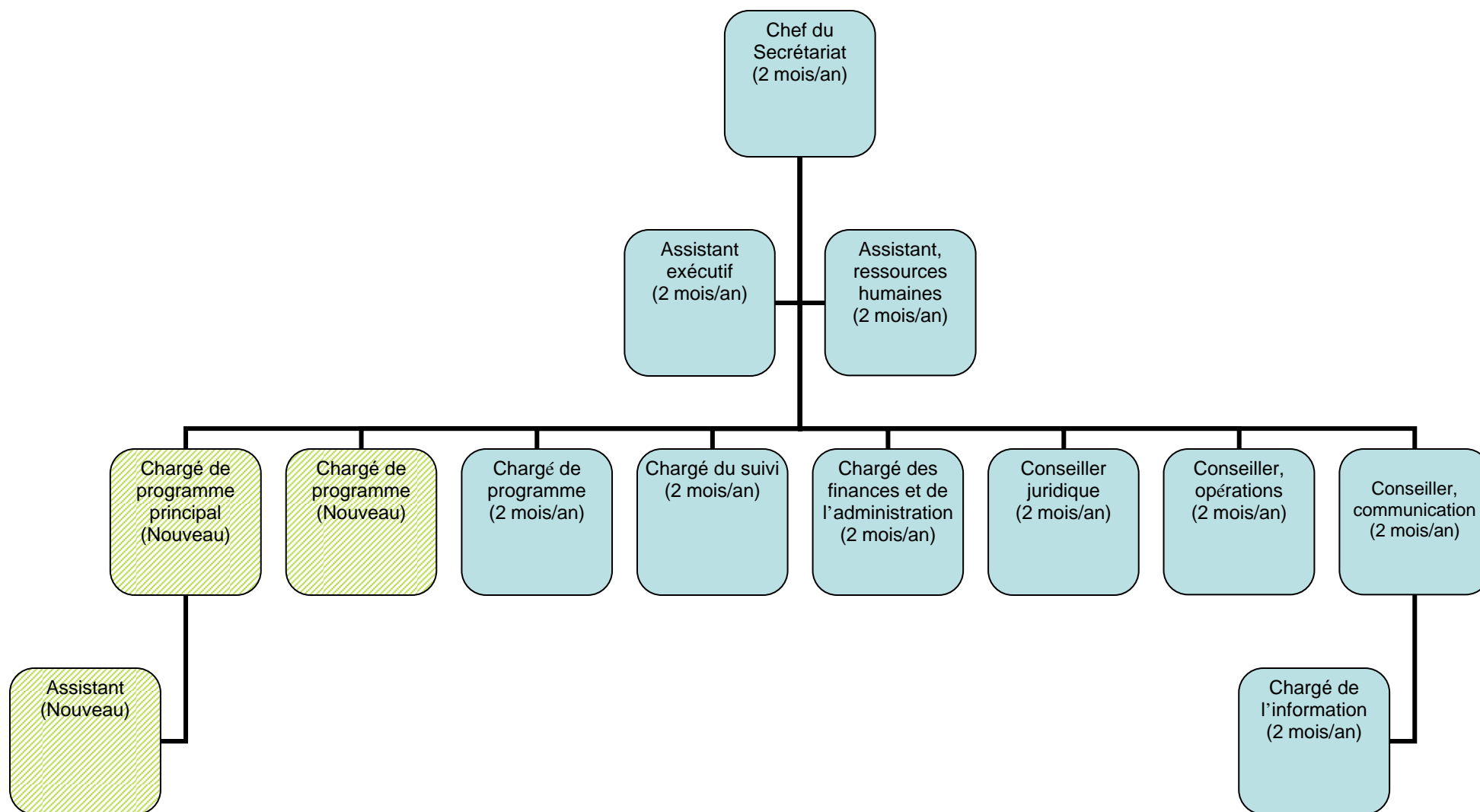
Poste de dépense	USD
<b><u>Personnel (traitements et indemnités)</u></b>	<b>1 441 140</b>
10 agents du FEM 2 mois/an (24 mois)	575 798
2 spécialistes, temps complet (24 mois)	718 362
1 agent de soutien, temps complet (24 mois)	146 980
<b><u>Déplacements (9 000 dollars/mission)</u></b>	<b>958 800</b>
Consultants	45 000
Agents du FEM	49 800
2 spécialistes – 10 missions chacun	180 000
6 agents du FEM – deux réunions chacun	108 000
Conseil – 2 réunions (déc. 2008, juin 2009)	432 000
Comités – 8 membres x 2 réunions	144 000
<b><u>Consultants</u></b>	<b>100 000</b>
<b><u>Frais généraux de fonctionnement</u></b>	<b>172 474</b>
Bureaux, équipements et fournitures (calculé au prorata pour tous les agents du FEM)	
<b><u>Coûts des réunions (réunions ordinaires et comités)</u></b>	<b>157 000</b>
	142 000
<b><u>Deux réunions de trois jours du Conseil (y compris la traduction en six langues d'un rapport de 30 pages, soit 25 000 dollars)</u></b>	<b>15 000</b>
<b><u>Deux réunions de comité</u></b>	
<b><u>Vérification des comptes</u></b>	<b>25 000</b>
<b><u>Les services de passation des marchés seront intégrés au coût final des projets (estimé à 845 000 dollars pour 10 à 20 projets)</u></b>	
<b>Total</b>	<b>2 841 414</b>

<b>Projet de budget détaillé</b>	
1 <sup>er</sup> juillet 2008 – 30 juin 2009	
(Dépenses de personnel jusqu'au 30 juin 2010)	
<b><u>Personnel (indemnités = 50 % des traitements)</u></b>	USD
(taux d'inflation annuel : 3 %)	
10 agents du FEM 2 mois/an :	
Chef du Secrétariat	
Conseiller juridique	
Conseiller, opérations	
Conseiller, communication	
Chef de programme	
Chargé du suivi	
Chargé de l'information	
Chargé des finances et de l'administration	
Assistant, ressources humaines	
Assistant exécutif	
<b>Sous-total 10 agents du FEM 2 mois/an</b>	<b>575 798</b>
1 chargé de programme principal (salaire du marché : 128 730 dollars + indemnités)	409 361
1 chargé de programme (salaire du marché : 97 170 dollars + indemnités)	309 001
<b>Sous-total 2 spécialistes</b>	<b>718 362</b>
1 assistant de l'équipe du projet (salaire du marché : 46 220 dollars + indemnités)	<b>146 980</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL POUR DEUX ANS :</b>	<b>1 441 140</b>
<b><u>Déplacements</u></b>	
10 agents du FEM deux mois/an :	
Chef du Secrétariat	
Conseiller juridique	
Conseiller, opérations	
Conseiller, communication	
Chef de programme	
Chargé du suivi	
Chargé de l'information	
Chargé des finances et de l'administration	
Assistant, ressources humaines	
Assistant exécutif	
<b>Sous-total 10 agents du FEM 2 mois/an</b>	<b>49 800</b>
Consultants (5 missions, à raison de 9 000 dollars/mission)	45 000
<b>Sous-total 10 agents du FEM 2 mois/an et consultants</b>	<b>94 800</b>
Chargé de programme principal et chargé de programme : 10 missions chacun, 9 000 dollars/mission	<b>180 000</b>
6 agents du FEM, deux réunions chacun, 9 000 dollars/mission	
Chef du Secrétariat	
Conseiller juridique	
Conseiller, opérations	
Conseiller, communication	
Chef de programme	
Chargé du suivi	
<b>Sous-total participation de 6 agents du FEM à deux réunions chacun</b>	<b>108 000</b>



<b>Projet de budget détaillé</b>	
1 <sup>er</sup> juillet 2008 – 30 juin 2009	
(Dépenses de personnel jusqu'au 30 juin 2010)	
Conseil – 2 réunions (déc. 2008, printemps 2009)	
24 membres bénéficiaires d'un financement, à raison de 9 000 dollars/réunion	<b>432 000</b>
Réunion des comités : 8 membres x 2 réunions, 9 000 dollars/réunion	<b>144 000</b>
<b>TOTAL FRAIS DE DÉPLACEMENT :</b>	<b>958 800</b>
<b><u>Consultants</u></b>	
Mise en place du Conseil du Fonds pour l'adaptation	80 000
Comités, panels, groupes de travail	20 000
<b>TOTAL CONSULTANTS</b>	<b>100 000</b>
<b><u>Frais généraux de fonctionnement</u></b>	
Taux indirect pour bureaux, équipements et fournitures : USD 17,89 dollars/heure.	
10 agents du FEM, deux mois/an	57 491
3 agents à temps complet	114 983
<b>TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>172 474</b>
<b><u>Coûts des réunions :</u></b>	
Frais de représentation	10 000
Traduction (30 pages, simple interligne, dans les 6 langues des Nations Unies)	25 000
Interprétation (espagnol, anglais et français)	45 000
Services de soutien (photocopies, équipement audio-vidéo, sécurité, ordinateurs, location de locaux, etc.).	6 000
Coût total par jour de réunion :	30 000
2 réunions ordinaires de deux jours (décembre 2008, printemps 2009), 71 000 dollars/réunion :	142 000
2 réunions de comité (8 participants), 7 500 dollars/jour	15 000
<b>COÛTS DES RÉUNIONS</b>	<b>157 000</b>
<b><u>Vérification des comptes et passation des marchés :</u></b>	
Vérification des comptes (estimations Banque mondiale)	25 000
Passation des marchés (20 projets x 41 000 dollars par projet)	820 000
Estimations Banque mondiale : 41 000 dollars/projet (gestion comptable, décaissements et passation des marchés)	
Plan : 10-20 projets ; coût total des projets : USD M 45-200	
<b>TOTAL PASSATION DES MARCHÉS</b>	<b>820 000</b>
<b>Total général</b>	<b>2 841 414</b>

# Secrétariat du Fonds pour l'adaptation



Note : Toutes les fonctions assorties de la mention « 2 mois/an » seront confiées à des agents du Secrétariat du FEM en poste actuellement.

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION**

La première réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation, tenue à Bonn du 26 au 28 mars 2008, rassemble 16 membres du Conseil, 16 suppléants et plusieurs observateurs des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), d'organisations agréées et de diverses institutions internationales et nationales.

Les membres du Conseil élisent un président et un vice-président pour la période 2008-2009. M. Farrukh Iqbal Khan (Pakistan) indique que les pays non visés à l'annexe 1 souhaitent présenter la candidature de M. Richard Muyungi (République unie de Tanzanie) au poste de président du Conseil du Fonds pour l'adaptation. M. Muyungi est élu président à l'unanimité par acclamation. M. Anton Hilber (Suisse) présente la candidature de M<sup>me</sup> Marita Steinke (Allemagne) au poste de vice-présidente. M<sup>me</sup> Marita Steinke est élue à l'unanimité par acclamation.

Les participants à la réunion examinent les points de l'ordre du jour suivants :

- Ordre du jour provisoire
- Ordre du jour provisoire annoté
- Règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- Fonctions et attributions du Conseil du Fonds pour l'adaptation
- Fonctions et attributions du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation
- Fonctions et attributions des institutions et établissements d'exécution
- Fonctions et attributions de l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation
- Budgets du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation
- Plans de travail 2008 du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Les membres décident d'adopter les versions révisées des documents suivants : *Fonctions et attributions du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation* ; *Budgets du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation* ; et *Programmes 2008 des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation*. Après la réunion de juin, le Secrétariat placera sur le site web du Fonds pour l'adaptation l'ensemble de ces documents, qui constitueront les documents finals de la première réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

Par ailleurs, le Conseil examine plusieurs autres documents et décide d'y apporter un certain nombre de modifications, sans toutefois les adopter immédiatement, souhaitant les réexaminer à sa prochaine réunion. Il s'agit des documents suivants : *Règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation* (les sections I et II sont adoptées lors de la première réunion) ; *Fonctions et attributions des institutions et établissements d'exécution* ; et *Fonctions et attributions du Conseil du Fonds pour l'adaptation*.

Un projet de rapport de la réunion est transmis au Conseil pour avis. Le président du Conseil demande aux membres de faire parvenir leurs éventuelles observations au Secrétariat au plus tard le 11 avril 2008, afin de lui permettre d'établir, avec

l'appui du Secrétariat, la version définitive du rapport, qui sera ensuite présentée au Conseil pour adoption à sa réunion de juin.

Le Conseil décide de poursuivre à sa prochaine réunion le débat sur les points de l'ordre du jour qui n'ont pu être examinés de manière exhaustive à sa première réunion. Il décide par ailleurs que ses deux prochaines réunions ordinaires auront lieu à Bonn, immédiatement avant ou après la réunion des Organes subsidiaires de la CCNUCC et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto, et se tiendront respectivement du 16 au 19 juin 2008 et du 15 au 17 décembre 2008.